



Mont-Tremblant, le 26 janvier 2021

Bonjour,

Le 13 janvier 2021, un point de contact avec les Présidents des différentes unités syndicales a eu lieu avec le corpo. Nathalie Dufresne y a assistée également. Lors de cette rencontre (convoqué à la dernière minute, pour entretenir les bonnes habitudes...); l'employeur nous a avisé de son désir de procéder au paiement des vacances 2020-2021, à la demande de plusieurs employés. Se gardant de nous donner certains détails, l'employeur nous a dit qu'il lui restait " quelques ficelles à attacher" avant de nous dévoiler son plan de match sur le sujet. Il est pertinent de mentionner que plusieurs unités syndicales dont la nôtre, ont déposés cet été des griefs concernant la décision de l'employeur de ne pas permettre le cumul de vacances durant la période rémunérée en disponibilité.

Le 21 janvier 2021, nous avons reçu le compte rendu de rencontre, qui faisait état des discussions de la rencontre du 13 janvier 2021; mais également de la finalité de l'employeur quant au traitement de la banque de vacances qui aurait dû être utilisée pour l'année financière 2020-2021. Règle générale ces procès-verbaux sont utilisés comme mémoire de ce qui s'est discuté; et non pas de ce qu'une partie a décidée en catimini à la suite de ladite rencontre, sans discussions ou considérations de l'autre partie.

Ainsi, la banque de vacances 2020-2021 sera traitée comme suit :

- 1- La période de rémunération en disponibilité de l'année financière 2020 soit : du 1<sup>er</sup> Avril au 16 juillet 2020; la position de l'employeur est que nous ne cumulions aucunes vacances. Ainsi, si vous avez présentement un solde de vacances; un crédit d'heures correspondant à cette période sera transféré pour la prise de vacances 2021-2022.
- 2- L'excédent sera payé. Quand? Le STT-CMT CSN n'a pas été avisé de ces détails, mais il semble que cela sera fait le 11 février 2021. Un relevé d'emploi pour ces montants sera émis et nous recevrons un talon de paie pour ces heures. Il sera de la responsabilité de tous d'appeler le bureau d'assurance emploi pour expliquer ces montants selon l'employeur.

Le partenaire d'affaire (conseiller RH) attiré au Casino de Mont-Tremblant m'a confirmé que cette information vous serait donnée lors de la rencontre TEAMS prévu le 27 janvier 2021. Cette rencontre a été repoussée hier, au 3 février 2021.

Si des informations supplémentaires deviennent disponible à votre Exécutif concernant ce dossier avant le 3 février 2021; soyez assurer que nous vous la partagerons en temps opportun.

Sachez que votre Exécutif est mis à pied tout comme vous. Il est possible que nous ne pouvions pas répondre à certaines questions individuelles; notamment le traitement spécifique des vacances. Ainsi nous devons vous demander de référer vos questions à [infoCOVID19@loto-quebec.com](mailto:infoCOVID19@loto-quebec.com)

Portez-vous bien, ainsi que vos proches.

Mélanie Duquette

Présidence

STT-CMT CSN